

**ADHÉSION À LA ZONE ARABE DE LIBRE-ÉCHANGE****Le gouvernement lance la balle aux patrons**

**Face aux opérateurs économiques nationaux qui appréhendent les conséquences de l'adhésion de l'Algérie à la Zone arabe de libre-échange, le gouvernement oppose une attitude rassurante tout en lançant la balle dans le camp du patronat.**

**Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir)** - L'adhésion de l'Algérie à la Zone arabe de libre-échange (Zale), officielle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui prévoit l'échange des produits d'origine arabe en franchise de droits de douane et des taxes à effets équivalents, soulève depuis quelque temps les préoccupations et appréhensions des opérateurs économiques nationaux.

Dans le but de calmer ces inquiétudes, le ministère du Commerce a organisé jeudi dernier au siège de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) une journée d'information sur la Zale. Pour le ministre du Commerce, El Hachemi Djaâboub, «il est hors de question que le gouvernement avalise un processus de nature à nuire à l'entreprise

(nationale)». Se voulant rassurant, El Hachemi Djaâboub a mis en avant le fait que l'Algérie est intégrée de manière «embryonnaire» aux diverses zones de libre-échange dans le monde, a contrario de ses voisins maghrébins.

Tout en reconnaissant que l'adhésion puisse, à court terme, entraîner des pertes fiscales pour l'Etat et des difficultés pour les entreprises non mises à niveau, le ministre du Commerce a néanmoins invité les entrepreneurs nationaux à profiter de cette zone pour placer leurs produits sur le marché arabe. Voire, en indiquant que le volume des échanges entre l'Algérie et les pays arabes ne représente que 3% de son commerce global, les importations d'origine arabe étant de 2% et la balance com-

merciale excédentaire en faveur de l'Algérie.

Outre l'évocation de l'arsenal réglementaire et législatif en vigueur et des mesures d'accompagnement à l'exportation en cours de relance, El Hachemi Djaâboub a tenu à rassurer les opérateurs nationaux sur l'existence de mécanismes de sauvegarde, de compensation et d'anti-dumping à même de protéger la production nationale (des mesures tarifaires, une liste de produits interdits d'importation, le contrôle in situ des produits importés, des règles en matière d'origine...).

Des mécanismes prévus par l'accord régissant la Zale, en cas de concurrence déloyale et de menaces sur des filières de production ou des activités menacées.

A charge cependant, comme l'ont expliqué différents cadres du ministère du Commerce, que notamment les plaintes émanent d'au moins 50% des opérateurs de la filière donnée et que les plaignants apportent des preuves sur ces litiges.

A ce propos, il est indiqué que la commission technique de suivi et d'évaluation, placée auprès de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), n'a reçu que deux requêtes. De fait, le ministre du Commerce, appuyé par le ministre de la Petite et Moyenne entreprise et de l'Artisanat, Mustapha Benbada, a tacitement lancé la balle aux opérateurs économiques.

Pour le gouvernement, il revient aux opérateurs économiques tant d'être les déclencheurs des processus de traitement des litiges commerciaux que d'avoir à s'organiser, renfor-

cer leur représentativité, se mettre à niveau et être davantage offensifs et compétitifs. Des arguments et des assurances auxquels le président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Réda Hamiani, et plusieurs importateurs et exportateurs nationaux ont opposé l'impréparation de l'économie algérienne à davantage d'ouverture commerciale, l'absence d'harmonisation des systèmes fiscaux et douaniers des pays arabes et le risque de concurrence déloyale.

En d'autres termes, ils ont évoqué les difficultés rencontrées par des opérateurs algériens dans l'accès à certains marchés arabes, des cas de dumping avéré (vente de produits importés à perte et en deçà de la valeur de leurs matières premières), des produits algériens surtaxés à contrario de produits arabes autres, la non-conformité aux normes de certains produits arabes importés ainsi que le risque de pénétration de produits israéliens, asiatiques ou contrefaits sur le marché algérien via la Zale.

Pour Réda Hamiani, qui a soulevé le problème de la porosité de certaines administrations arabes en matière de certification, une étude d'impact de cette adhésion aurait dû être établie ainsi que la possibilité de l'auto-saisie pour la commission technique.

Fortement applaudi, le président du FCE a estimé que l'économie algérienne a besoin non pas d'une ouverture tous azimuts mais d'une revitalisation industrielle et d'avoir du temps pour se réorganiser et «profiter des réformes de seconde génération qu'on promet».

C. B.

**IL CONCERNE LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES D'IMPORTATION****Un nouveau dispositif est en cours d'élaboration**

Un nouveau dispositif relatif à l'organisation de l'activité des entreprises importatrices étrangères installées en Algérie est en cours d'élaboration, selon le ministre du Commerce, El Hachemi Djaâboub.

Ce dispositif prévoit que ces sociétés étrangères commerciales devront associer des entreprises importatrices algériennes à hauteur de 30% au minimum dans leur capital.

Ce texte va s'appliquer aux entreprises étrangères installées en Algérie et qui activent dans l'importation des matières premières, des produits destinés à la revente en l'état et d'autres marchandises. Un délai allant jusqu'à la fin de l'année est accordé à plus de 1000 entreprises étrangères importatrices pour se mettre en conformité avec ce nouveau dispositif.

C. B.

**AMAR GHOUL L'A AFFIRMÉ JEUDI****Le problème de la jonction avec le Maroc ne se pose pas**

**«L'autoroute Est-Ouest sera reliée au Maroc dans le cadre de la Transmaghrébine.**

**Lotfi Merad - Alger (Le Soir)** - Le problème de la jonction avec la partie marocaine ne se pose pas», a assuré jeudi le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, à l'issue d'une visite d'inspection au projet de la deuxième rocade sud d'Alger.

Comme pour la partie est avec la Tunisie, un comité technique de liaison algéro-marocain est mis en place pour suivre la jonction entre l'autoroute Est-Ouest et la partie marocaine au niveau des frontières entre les deux pays.

La réception du tronçon marocain de la Transmaghrébine, entre Fès et Oujda sur une longueur de 320 km devant être connecté à l'au-

toroute Est-Ouest, est prévue en 2010. Avec la mise en service de l'autoroute Est-Ouest cette année, l'Algérie sera la première à achever la partie de la Transmaghrébine sur son territoire. La partie tunisienne devant assurer la liaison avec l'autoroute algérienne est prévue, selon les autorités de ce pays, vers 2020. Et à l'ouest avec la partie marocaine vers 2010.

Amar Ghoul a indiqué que le projet de l'autoroute Est-Ouest avance à un «taux appréciable» et sera réceptionné «dans les délais prévus», soit dans le courant de cette année. Le taux d'avancement global de cette importante infrastructure est de 75%. «L'achèvement des travaux pour les lots centre et ouest du projet est estimé à plus de 95%», a souligné le ministre des

Travaux publics. Selon ce dernier, certains tronçons de ce projet autoroutier, notamment à Aïn-Defla, Relizane, Mostaganem ou encore Oran, devraient être livrés «dans les tout prochains jours».

Pour ce qui est du projet de la deuxième rocade d'Alger qui, une fois opérationnelle devrait réduire considérablement la pression sur le réseau routier actuel de la capitale, le ministre s'est montré satisfait de l'état d'avancement des travaux, particulièrement pour les ouvrages d'art. Amar Ghoul a, toutefois, appelé les responsables des différents chantiers de ce projet à lever les contraintes naturelles et techniques entravant le bon déroulement des travaux et à profiter des conditions météorologiques favorables pour mainte-

nir la cadence. Le ministre insistera sur les sections prioritaires entre Zéralda et Douéra, Birtouta et les Eucalyptus ainsi que la partie reliant Rouiba à l'autoroute Est-Ouest. La deuxième rocade, dont la réalisation est confiée au groupement algéro-luso-espagnol (Gotera), drainera à sa mise en service 70% du trafic automobile empruntant actuellement la rocade sud reliant Ben Aknoun à Dar-El-Beïda. Reliant Zéralda à Boudouaou sur près de 65 km, la rocade sud d'Alger s'étend sur plus de 200 km en comptant les bretelles, les échangeurs et les multiples liaisons avec l'autoroute Est-Ouest, l'aéroport international, la nouvelle ville de Sidi-Abdallah ainsi que les zones industrielles de Rouiba et Réghaïa.

L. M.

**LE WALI DE BÉCHAR : «La police entrave mon programme de travail»**

Rien ne va plus entre le wali et la Sûreté de wilaya. Le torchon brûle, même si l'on ne le dit pas ouvertement. M. Azzedine Mecheri accuse la police de lui mettre les bâtons dans les roues. Au cours d'une brève rencontre avec le chef de l'exécutif, ce dernier nous l'a confié clairement : «La police est en train d'entraver mon programme de travail.»

Le wali se sent visé par l'enquête déclenchée récemment par la direction de l'hydraulique, particulièrement celle concernant les travaux en cours sur les berges de oued Béchar.

«Je veux que l'enquête sur les travaux de l'oued soit suspendue. Qu'elle se poursuive sur les autres projets, cela ne me regarde pas», a-t-il déclaré. Le wali estime que les travaux engagés par la direction de l'hydraulique, après les inondations du mois d'octobre, le concernent personnellement. «Je ne suis pas contre l'enquête dans sa globalité, mais je veux qu'elle soit arrêtée en ce qui concerne l'oued. Je suis de près l'opération qui a eu lieu sur ce site. J'ai personnellement ordonné au directeur de l'hydraulique par intérim de lancer en urgence ces travaux pour éviter la propagation de maladies. J'ai aussi autorisé ce responsable à attribuer les marchés concernant ce site par la formule de gré à gré, pour aller plus vite, conformément aux instructions de monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, lors de sa visite d'inspection après les inondations du mois d'octobre.»

M. Mecheri a affirmé que «les 18 entreprises engagées dans les travaux de l'oued sont qualifiées et je défie quiconque de me prouver le contraire. Elles seront payées selon les coûts normatifs, comme cela se fait à travers le pays. Le suivi des travaux est assuré par un bureau d'études compétent. Je veux que les riverains de l'oued passent cet été sans odeurs nauséabondes et sans moustiques. L'enquête doit s'arrêter et elle s'arrêtera. Je l'ai signifié au responsable de la Sûreté par écrit», explique le wali. Pour rappel, la direction de l'hydraulique avait engagé 18 entreprises pour effectuer des travaux sur les berges de Oued Béchar, endommagées lors des dernières intempéries. Ces entreprises, prétendent certains, ne disposent d'aucun document leur permettant d'entreprendre des travaux, hormis un P-V d'implantation. Le choix de ces entreprises avait soulevé, on se rappelle, un tollé. Certains se sont sentis lésés et ils ne l'on pas caché. Pour le wali, le P-V d'implantation est un document largement suffisant dans des cas pareils. «Il ne faut pas oublier que la ville de Béchar a été déclarée sinistrée par le gouvernement.» Mais pourquoi cette enquête semble déranger beaucoup de gens ?

Le chef de Sûreté, serein, refuse de faire tout commentaire sur cette affaire et nous renvoie gentiment vers le parquet. «Je travaille sous la coupe du parquet et je suis tenu au respect du secret de l'enquête», nous a-t-il confié.

Liès Mourad